

Des maisons sport santé au chevet des malades

Nom de code : « Maison sport santé 83 ». Derrière, se cache la volonté du Comité départemental olympique et sportif du Var (CDOS) de « créer un lieu de promotion des pratiques physiques pour tous, notamment les seniors, les personnes en situation de handicap, éloignées des pratiques sportives, ou les ALD (affection longue durée) », explique Nicolas Castan, directeur du CDOS 83.

Cette démarche fait suite à un appel à projet du ministère des Sports, en août dernier. La délégation varoise en a profité pour mettre en exergue son programme déjà existant, « Cap Sport santé 83 », en collaboration avec l'UFOLEP et AIME2S, deux associations.

Marge de progression

« Que l'on obtienne le label ou pas du ministère, le projet se fera », assure Lucienne Roques, présidente du CDOS 83. Ainsi, trois sites d'accueil sont prévus à Toulon, La Seyne et Draguignan. Avec comme objectif de créer un réseau entre les



Le dispositif a été présenté aux médecins et aux associations sportives, ainsi qu'aux élus des villes concernées.

(Photo DR)

médecins et les associations sportives.

Actuellement, ils sont, respectivement, sept et une vingtaine à travailler avec le CDOS. Mais la marge de progression est énorme, notamment avec les 40 fédérations présentes sur le territoire. Ce dispositif se raccorde ainsi au sport sur ordonnance.

Le but est de s'adapter aux pathologies des patients, que l'on parle de cancer,

d'obésité ou de diabète. « *Du sport thérapeutique pour des patients avec des pathologies lourdes* » résume Nicolas Castan.

Des tests seront faits en préambule, afin de s'assurer du niveau à la fois physique et mental du patient. « *Il y a deux mots-clés dans ce dispositif : la sécurité et la motivation* », avance le docteur Jean-Marie Lamoulère, médecin référent du CDOS. « *Le patient doit être enca-*

dré par un éducateur formé. Le médecin sait où il envoie son patient. La question de la motivation est primordiale. Le suivi doit s'effectuer tout au long du processus. Si on laisse un patient seul dans la nature, il arrête. »

Le programme pourra s'étendre sur un an, avec des contrôles à 3, 6 et 12 mois. « *C'est un enjeu de santé publique* » conclut Nicolas Castan.